

INFO

Accueil – Surveillance -Magasinage

Report de la CAP des Adjoints d'Accueil de Surveillance et de Magasinage

La CAP des Adjoints d'Accueil, de Surveillance et de Magasinage (AASM), prévue initialement le 16 mars 2010 est reportée au 29 avril 2010.

Elle devait examiner les demandes de mutation, les propositions de titularisation et les possibles prolongations de stages, les demandes de révisions des évaluations.

Pourquoi ce report ?

Tous les postes vacants, recensés établissement par établissement, n'ont pas été publiés.

La nouvelle Direction Générale des Patrimoines, la DG1, n'a pas validé à temps toutes les vacances de postes .

Toute occupée depuis la mi-janvier à s'organiser, à accueillir de nouveaux agents, à restructurer les anciens services des directions techniques de la DAF, DMF ou DAPA....

Œuvrant à marche forcée à la réorganisation de l'administration centrale, rien ne compte plus pour le ministère que de respecter les délais pour l'application de la RGPP.

Peu importe les actes de gestion quotidienne pour les agents....

Face à la pression des établissements qui n'ont pas vu leurs avis de vacances publiés, le ministère a décidé de reculer la CAP pour donner le temps à la DG1 de valider les propositions de postes vacants (leur nombre et l'affectation). Le bureau gestionnaire procède ensuite à la publication sur le site internet de la BIEP (Bourse Interministérielle de l'Emploi Public).

Petit rappel sur la BIEP :

Les agents doivent désormais consulter ce site internet pour connaître quels sont les postes vacants (consultation via Sémaphore, y compris pour les agents en E.P avec le mot de passe générique).

Lors de la CAP de novembre 2009, la CGT-Culture avait dénoncé le recours à la BIEP et la fin de la publication des avis de vacances sous la forme d'une liste unique recensant tous les postes vacants.

La plupart des agents d'accueil de surveillance et de magasinage n'ont pas accès à un poste informatique pour pouvoir consulter jour après jour les postes vacants diffusés sur la BIEP.

Cette pratique, que la CGT dénonce, diminue les postulants à la mutation ; le droit à la mobilité des agents est donc fortement attaqué, cette procédure alourdit les démarches administratives.

La CGT avait obtenu qu'un tableau hebdomadaire recensant tous les postes (y compris des autres filières pour les agents qui souhaiteraient être détachés) soit envoyé aux responsables R.H des différents

établissements, à charge pour eux de la diffuser pour les agents.

Encore aujourd'hui, ce n'est malheureusement pas le cas dans certains secteurs, parmi ceux-ci , nous pouvons citer certains sites du Centre des Monuments Nationaux (CMN), le musée Guimet....

Et les autres points de la CAP

Le ministère pourrait demander aux élus de la CAP leur avis par écrit, comme, il est vrai, peut l'autoriser la réglementation.

Mais, interrogés par écrit, les élus ne pourront débattre avec l'administration. Or, sur la proposition de prolongation de stage à la demande de l'administration, la CGT veut défendre avec opiniâtreté, comme toujours, le cas de ces agents.

Par écrit, pas d'échanges possible, pas de dialogue possible.

Autant envoyé un fax à vos élus et demander qu'ils contresignent le proposition de l'administration.

La CGT sera toujours contre ce genre de pratique.

Vous avez élu la CGT pour vous défendre, et non pour valider ce que l'administration a décidé, seule.

N'hésitez pas à joindre vos élus CGT de la CAP.

Comptez sur la CGT pour vous informer, vous défendre avec acharnement lors des CAP, et dans les autres instances (CTP, CHS...)

Ensemble, plus forts
Proposer, revendiquer, agir et lutter ensemble

Agents titulaires

Votez avant le 1er Avril

Votez CGT !

